



DOSSIER DE PRESSE

Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'Humanité

Vendredi 27 janvier 2017

#EducationFrance
www.education.gouv.fr/presse

Sommaire

Édito

Le projet « Convoi 77 »

Enseigner l'histoire de la Shoah à l'École

Le contenu des programmes

Les actions éducatives

- La Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'Humanité
- Le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD)
- La mobilisation de partenaires de l'Éducation Nationale
- L'appel à la Réserve citoyenne

La mobilisation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Ressources – Sitographie

Edito

L'École a un rôle essentiel à jouer dans l'enseignement de l'histoire et la transmission des valeurs de la République auprès des élèves. Inscrit dans une dimension historique, l'enseignement de l'histoire des génocides revêt une finalité civique et répond à une obligation morale. Il s'agit non seulement de transmettre la mémoire des épisodes les plus douloureux de notre passé, de faire acquérir aux élèves les repères de l'histoire à laquelle ils appartiennent, mais aussi de leur donner les éléments de réflexion leur permettant de refuser toutes les formes de discrimination.

La Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'Humanité du 27 janvier est chaque année, pour les établissements scolaires de France et de l'ensemble des pays de l'Union européenne, un rappel des engagements citoyens pour les valeurs qui fondent nos démocraties.

Le rôle de l'École passe évidemment par les enseignements académiques, mais il va aussi au-delà, à travers la force de l'expérience vécue. C'est le sens du soutien de l'Éducation nationale au projet européen « Convoi 77 » qui implique les élèves dans des travaux de recherches sur les déportés du dernier grand convoi parti de Drancy le 31 juillet 1944 pour le camp d'extermination d'Auschwitz. Ce projet pédagogique innovant permet de donner un visage, une identité aux victimes de la Shoah.

C'est aussi la force du vécu qui s'exprime lors des rencontres que font les élèves avec les membres de la Réserve citoyenne, et des visites de lieux de mémoire. Ces expériences s'inscrivent au sein du Parcours citoyen qui permet à chaque élève de prendre conscience de ses droits, de ses devoirs, de son appartenance à une société de tolérance et d'égal respect pour la dignité humaine.

Ainsi, plus que jamais, l'École et ses partenaires sont mobilisés pour construire une mémoire collective autour d'une histoire et de valeurs partagées. La dynamique autour de cette Journée du 27 janvier 2017 en est une illustration vivante.

Najat Vallaud-Belkacem
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le projet « Convoi 77 »

Initié par l'association « Familles et Amis des déportés du Convoi 77 », le projet européen « Convoi 77 » vise à encourager les élèves des différents pays concernés à chercher dans leur ville ou village les traces de la vie des personnes déportées par le convoi 77, dernier grand convoi parti de Drancy le 31 juillet 1944 pour le camp d'extermination d'Auschwitz, emportant 1 321 personnes (plus d'un millier d'hommes et de femmes et 300 enfants) originaires de 35 pays. Sur les 1 321 déportés, 740 sont immédiatement dirigés vers les chambres à gaz. Le camp est libéré le 27 janvier 1945 par les troupes soviétiques. Seuls 214 déportés survécurent.

Les enseignants - et leur classe - qui participent au projet ont comme finalité de rédiger une biographie de la personne déportée dans le « convoi 77 » pour laquelle ils ont cherché et collecté des informations (indices, photographies, témoignages, etc.). Cette biographie est mise en ligne sur le site Convoi 77, accessible à l'adresse ci-après.

Ce projet a été expérimenté au 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2015-2016 dans les académies de Créteil et de Versailles.

Les enseignants sont invités à s'appuyer sur cet exemple pour mener des travaux sur ce thème en classe, en partenariat avec les institutions et associations œuvrant pour le souvenir des déportés.

<http://www.convoi77.org>

Enseigner l'histoire de la Shoah à l'École

1. Le contenu des programmes

L'histoire de la Shoah est abordée en classe dès l'école primaire, puis approfondie à différents stades du parcours secondaire général, technologique et professionnel.

En classe de CM2, l'objectif est de donner des premiers repères, notamment chronologiques et spatiaux, mais aussi de commencer à approcher la question de la responsabilité personnelle et collective, ainsi que de la résistance à la barbarie.

Au collège, l'étude de l'histoire de la Shoah se fait en classe de 3^{ème}. Durant cette année, le quart du programme d'histoire est consacré aux « guerres mondiales » et aux « régimes totalitaires ». C'est dans ces deux cadres que les enseignants abordent le génocide des Juifs. Il peut aussi faire l'objet d'un Enseignement Pratique Interdisciplinaire (EPI).

Au lycée, dans les séries générales et technologiques, c'est en première qu'est abordée l'étude de l'histoire de la Shoah, et ce de manière plus approfondie que lors des cycles précédents.

2. Les actions éducatives

Les actions éducatives liées à l'enseignement de l'histoire de la Shoah à l'École peuvent trouver leur place au sein du Parcours citoyen. Parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale, le Parcours citoyen est construit autour de l'enseignement moral et civique, de l'éducation aux médias et à l'information, et de l'enseignement aux élèves du jugement, de l'argumentation et du débat dans les classes.

Il a pour double objectif de faire connaître aux élèves les valeurs de la République et de les amener à devenir des citoyens responsables et libres. En cela, cet enseignement de l'histoire de la Shoah contribue à la construction d'une mémoire collective autour de valeurs partagées et de contribuer au sentiment d'appartenance commune : le vivre ensemble.

Le parcours citoyen permet à chaque élève d'engager au cours de sa scolarité une réflexion sur la mémoire du génocide au travers d'une découverte d'un lieu mémoriel, d'un musée ou d'une œuvre.

Dans chaque académie, le référent « mémoire et citoyenneté » assure la coordination et le suivi des actions éducatives menées par les établissements scolaires.

a) La Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'Humanité

A l'initiative du Conseil de l'Europe, les ministres européens de l'Éducation ont unanimement adopté, le 18 octobre 2002, la déclaration instituant la « Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité dans les établissements scolaires ». La France et l'Allemagne ont choisi de fixer cette commémoration au 27 janvier, date anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz (27 janvier 1945).

Cette journée est l'occasion d'engager une réflexion sur l'histoire de la Shoah et de tous les génocides, et de rappeler les valeurs humanistes qui fondent notre démocratie, telles la dignité de la personne et le respect de la vie d'autrui. Les écoles et les établissements scolaires sont invités à organiser des activités ou manifestations spécifiques : rencontres avec des témoins, débats autour d'un film, d'une exposition ou d'une représentation artistique, visite d'un musée ou d'un lieu de mémoire par exemple.

b) Le Concours National de la Résistance et de la Déportation

Institué en avril 1961 par Lucien Paye, alors ministre de l'Éducation nationale, à la suite d'initiatives d'associations d'anciens résistants et déportés, en particulier de la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance (CNCVR), le CNRD s'appuie sur l'enseignement de l'histoire de la Résistance et de la Déportation. Pouvant être abordé de manière interdisciplinaire, il perpétue auprès des jeunes générations la mémoire et l'histoire de la Résistance et de la Déportation, afin de leur permettre de s'en inspirer en s'appuyant sur la formation et les leçons historiques et civiques que leur apporte l'École. Il s'inscrit ainsi dans l'éducation à la citoyenneté.

Sa rénovation*, annoncée à l'occasion de la commémoration du 70^e anniversaire de la victoire sur la barbarie nazie, le 8 mai 2015, vise à l'ouvrir à un plus grand nombre d'élèves et d'établissements, à simplifier les modalités de participation et à lui donner une plus grande visibilité.

c) La mobilisation de partenaires de l'Éducation Nationale

Les conventions de partenariat avec les lieux de mémoire

Le Ministère de l'Éducation nationale a signé plusieurs conventions avec des lieux de mémoire de la Shoah en France : Site-mémorial du Camp des Milles, Mémorial du camp de Rivesaltes. Ces conventions portent notamment sur l'accroissement de l'accueil des publics scolaires en ces lieux, les formations destinées aux enseignants et la mise à disposition de ressources pédagogiques.

*Les nouvelles modalités du CNRD ont été fixées par l'arrêté ministériel du 23 juin 2016 (NOR. MENE1616425A), paru au JORF n° 149, texte n° 9, du 28 juin 2016, puis au BOEN n° 26 du 30 juin 2016.

Seul le règlement intégral du concours 2016-2017 dans la note de service n° 2016-100 du 28 juin 2016 (NOR. MENE1617836N) parue au BOEN n° 26 du 30 juin 2016 fait foi. Voir également les dernières mises à jour sur la page dédiée sur le site Éduscol de la DGESCO.

A l'occasion de la Journée du 27 janvier 2016, le Ministère de l'Éducation nationale a signé une convention « Histoire et mémoires » avec le Mémorial de la Shoah, la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH), et le Secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire.

L'objet de cette convention est de renforcer à l'École les connaissances sur les génocides et la prévention des crimes contre l'humanité. Elle signe l'engagement de l'État et de l'Éducation nationale avec ce partenaire dans le cadre de la Grande mobilisation pour les valeurs de la République et contre le racisme, l'antisémitisme, et toutes les formes de discriminations et d'exclusions.

Le Réseau des lieux de mémoire de la Shoah

Officiellement installé le 23 mars 2016 au Ministère de l'Éducation nationale, le Réseau des lieux de mémoire de la Shoah en France rassemble des institutions, adossées à un site historique, se rapportant totalement ou partiellement à l'histoire et à la mémoire de la persécution, de la déportation, de l'extermination, du sauvetage ou de la résistance des Juifs de France au cours de la Seconde Guerre mondiale. Il contribue à l'enseignement moral et civique (EMC) des élèves, mais aussi aux dispositifs mis en place par la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, tels que la Réserve citoyenne et le Parcours citoyen des élèves. Le Réseau s'appuie notamment sur de jeunes « Ambassadeurs de la mémoire », originaires de différents établissements en France, qui s'engagent auprès de ces institutions dans une année de réflexions et d'actions.

Le Réseau est placé sous le haut-patronage de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche et du secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire auprès du ministre de la Défense.

d) L'appel à la Réserve citoyenne

La Réserve citoyenne de l'Éducation nationale, lancée depuis le 12 mai 2015, offre à tous les citoyens la possibilité de s'engager bénévolement pour transmettre et faire vivre les valeurs de la République à l'école, aux côtés des enseignants. Les réservistes sont sollicités par les enseignants et équipes éducatives afin d'illustrer les enseignements par leurs témoignages tirés de leur expérience professionnelle ou personnelle. Dans le cadre de l'enseignement de l'histoire de la Shoah, ce sont par exemple des déportés survivants ou filles et fils de déportés qui interviennent dans des établissements scolaires afin de transmettre leur histoire.

En tant qu'ambassadeurs de la Réserve citoyenne, le Mémorial de la Shoah et la Fondation du Camp des Milles développent des formations auprès des réservistes, et sont engagés dans la promotion et la valorisation des actions de la Réserve citoyenne.

<http://www.lareservecitoyenne.fr>

La mobilisation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

L'Enseignement supérieur et la Recherche sont aussi impliqués dans la transmission de la mémoire des génocides. Ainsi, Najat Vallaud-Belkacem a officiellement installé le mardi 18 octobre 2016 la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse.

Dirigée par l'historien Vincent Duclert, inspecteur général de l'Éducation nationale, et rassemblant plus de 50 professeurs et chercheurs nationaux et internationaux, elle est chargée d'établir un état des lieux de la recherche sur cette thématique cruciale, en France et dans le monde.

Ses conclusions serviront à identifier des perspectives de travail et des outils pour la recherche, l'enseignement, l'éducation et la médiation, afin d'intensifier la connaissance des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes, de favoriser la compréhension de ces phénomènes et d'envisager des formes nouvelles de prévention.

Ressources - Sitographie

Des ressources sont mises à la disposition gratuitement pour la communauté éducative sur Eduscol et par Réseau Canopé, opérateur public placé sous la tutelle du Ministère de l'Éducation nationale.

Destinées aux enseignants, elles peuvent également être utilisées par les parents et les élèves désireux de disposer d'un éclairage sur ces sujets pour comprendre l'histoire de la déportation et exercer avec discernement leur citoyenneté.

Plusieurs contenus sont à signaler :

- Eduquer contre le racisme et l'antisémitisme : <https://www.reseau-canope.fr/educher-contre-le-racisme-et-lantisemitisme/antisemitisme.html>
- Concours national de la résistance et de la déportation : <https://www.reseau-canope.fr/cnrd/>

Réseau Canopé apporte également son appui pour fournir aux enseignants des pistes pédagogiques autour de contenus cinématographiques, à l'occasion de la sortie du film « Les Héritiers », un dossier pédagogique a été proposé aux enseignants.

<https://www.reseau-canope.fr/actualites/actualite/canope-partenaire-du-film-emles-heritiersem.html>

Il existe aussi de nombreuses ressources partagées par les sites académiques, répertoriées dans ÉDU'base – une banque nationale de scénarios pédagogiques – et accessibles à cette adresse: <http://eduscol.education.fr/cid45608/memoire-des-genocides-et-prevention-des-crimes-contre-l-humanite.html#lien4>

"Francetv éducation"

Destinée aux parents, aux élèves et aux enseignants, la plateforme éducative de France Télévisions propose une large offre de contenus multimédias gratuits portant sur des thématiques susceptibles de les intéresser. L'une d'entre elle est dédiée à la Shoah.

<http://education.francetv.fr/matiere/epoque-contemporaine/cm2/dossier/la-shoah-site-thematique>

La Fondation pour de la mémoire de la Shoah (FMS) est une des cinq grandes fondations de mémoire s'intéressant à la période de la Seconde guerre mondiale qui sont les partenaires privilégiés du ministère de l'éducation nationale, notamment dans le cadre de l'organisation du CNRD. La FMS soutient les projets de solidarité envers les survivants de la Shoah, la recherche historique, l'enseignement de la Shoah ou la transmission de la mémoire et la culture juive.

<http://www.fondationshoah.org>

Le Mémorial de la Shoah

Le site du Mémorial de la Shoah contient de nombreuses ressources historiques sur l'histoire de la Shoah (encyclopédie, base de données portant sur les victimes, les résistants et les Justes, témoignages, etc.) et informe quotidiennement le public sur l'actualité relative à ce sujet (recherche historique, expositions, etc.).

<http://www.memorialdelashoah.org>

"Enseigner l'histoire de la Shoah"

Le Mémorial de la Shoah a réalisé, en 2012, avec le soutien du ministère de l'éducation nationale, ce site destiné aux enseignants de l'école élémentaire, du collège et du lycée. S'appuyant sur les programmes scolaires, il met à leur disposition de nombreuses ressources, directement utilisables en classe, relatives à l'histoire de la Shoah et à son enseignement.

<http://www.enseigner-histoire-shoah.org>

Le "Grenier de Sarah"

Mis en place par le Mémorial de la Shoah, avec le soutien du ministère de l'éducation nationale, le "Grenier de Sarah" a été conçu spécifiquement pour les enfants de 8 à 12 ans. Ce site contient également la liste des 11 400 enfants juifs déportés de France entre 1942 et 1944.

<http://www.grenierdesarah.org>

L'Enfant et la Shoah

"Yad Layeled France" a pour objectif de faciliter l'enseignement de l'histoire de la Shoah dès le CM2. Dans cet esprit, l'association, agréée par le ministère de l'éducation nationale, a construit un site de ressources dédié aux enseignants du primaire pour aborder l'histoire de la Shoah.

<http://www.lenfantetlashoah.org>